CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES 54^e Réunion du Comité permanent Gland, Suisse, 23 au 27 avril 2018

Doc. SC54-17

Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation des ressources

Mesure requise:

Le Comité permanent est invité à approuver le Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation des ressources.

Introduction

- La mobilisation des ressources aux niveaux local, national, régional et mondial est présentée, dans le 4^e Plan stratégique Ramsar 2016 – 2024 (Résolution XII.2), comme une condition essentielle de la mise en œuvre du plan stratégique.
- 2. Le Cadre de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats (Résolution XII.7) appelle le Secrétariat à donner la priorité aux collectes de fonds, toutes sources confondues, pour financer les activités ne relevant pas du budget administratif, en vue d'accroître de manière substantielle les contributions de pays non-Parties.
- 3. L'Annexe de la Résolution X.12 énonce les principes régissant les partenariats entre la Convention de Ramsar et le secteur privé qui seront suivis lors de la mobilisation de ressources du secteur privé.
- 4. L'Annexe 4 du rapport de la 52^e Réunion du Comité permanent¹ comprend un Cadre pour la mobilisation des ressources fournissant des orientations sur la manière dont les ressources doivent être mobilisées dans le contexte d'une approche à l'échelle du Secrétariat entier. Il est particulièrement important de rappeler, comme reflété dans la Décision SC52-23, que tous les membres du personnel du Secrétariat doivent soutenir les efforts de collectes de fonds dans le cadre de leur travail et collaborer pour soutenir les efforts à cet égard.
- 5. La Décision SC52-23 demande aussi au Secrétariat d'élaborer le premier Plan de travail de la Convention pour la mobilisation des ressources et demande que ce Plan de travail soit adopté lors d'une future Réunion du Comité permanent, la 53^e, si possible.
- 6. Le Plan de travail pour la mobilisation des ressources a pour objet 1) d'obtenir un financement non administratif pour des activités du budget non administratif, comme indiqué dans l'Annexe 3 de la Résolution XII.1; et 2) de faciliter la mobilisation des ressources aux niveaux local, national et régional comme indiqué dans la Résolution XII.7.

¹ https://www.ramsar.org/fr/document/rapport-et-decisions-de-la-52e-reunion-du-comite-permanent-sc52

- 7. Le présent Plan de travail cherche, simultanément, à obtenir les résultats en matière de mobilisation des ressources définis pour la période triennale actuelle 2016-2018 et à établir une direction stratégique, des capacités et un élan pour une mobilisation efficace des ressources dans la prochaine période triennale. Sachant que les collectes de fonds peuvent prendre de 12 à 18 mois à partir de l'approche initiale visant à obtenir une donation, une bonne partie du travail entrepris en 2018 se concrétisera sous forme de revenu dans la prochaine période triennale.
- 8. L'Annexe 1 du présent Plan de travail décrit les activités de mobilisation des ressources dans l'année 2018 ainsi que dans la prochaine période triennale. Cette perspective de quatre ans, légèrement plus longue, permettra au Secrétariat d'entreprendre des travaux et d'organiser l'information au cours de 2018 pour obtenir des résultats aussi bien en 2018 que, surtout, dans la prochaine période triennale. Il est reconnu que des ajustements devront être faits à ce Plan de travail pour les années 2019-2021 compte tenu des orientations et de la direction que donneront les Parties à l'occasion de la COP13.

Objectifs du Plan de travail

- 9. Le présent Plan de travail a deux objectifs principaux : 1) obtenir un financement non administratif pour des activités inscrites au budget non administratif actuel du Secrétariat (Résolution XII.1 Annexe 3) en contactant les fonds multilatéraux, le secteur privé et les Parties contractantes et 2) faciliter la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes aux niveaux national et régional en identifiant les sources de financement et en apportant des orientations sur la mobilisation des ressources (Résolution XII.7).
- 10. Le présent Plan de travail n'a pas pour objet de mobiliser des ressources pour les projets. Sachant que la plupart des donateurs cherchent à financer des projets, le financement disponible pour les domaines d'activités du budget non administratif est naturellement limité. Ce Plan de travail tient compte de cette contrainte et cherche à prioriser les activités et les canaux de financement qui offrent le meilleur potentiel de financement non administratif.
- 11. Le nombre et la diversité des priorités de financement non administratif énoncées dans l'Annexe 3 de la Résolution XII.1 sont ambitieux. Le présent Plan de travail propose une approche qui se concentre sur un nombre sélectionné de besoins financiers pour la première année et, à mesure que le financement sera obtenu et les capacités accrues, la recherche de financement additionnel pour d'autres besoins, dans la deuxième et la troisième année du plan.
- 12. Ce plan a été conçu pour être souple et permettre des changements dans les priorités de financement non administratif, en prévision des ajustements qui pourraient être nécessaires pour répondre aux priorités futures des Parties telles qu'elles seront déterminées dans les résolutions de la COP et/ou les décisions du Comité permanent.

Obtenir un financement non administratif (Objectif stratégique #1)

13. Trois catégories d'éventuels donateurs représentent la meilleure possibilité d'obtenir un financement non administratif : les fonds multilatéraux, le secteur privé et les Parties contractantes. Ces trois catégories ont une préférence marquée pour le financement de projets spécifiques plutôt que l'appui à des domaines d'activités du budget non administratif qui, habituellement, ont une portée légèrement plus large. Sachant cela, les activités suivantes ont été identifiées pour soutenir la mobilisation d'un financement non administratif :

- a) élaborer des propositions de financement pour des activités sélectionnées relevant du budget administratif;
- identifier des entités qui pourraient s'intéresser au financement de la conservation des zones humides et d'activités connexes et qui ont la possibilité de financer des dépenses administratives et générales;
- c) contacter de manière proactive 10 bailleurs de fonds potentiels au moins, chaque trimestre, avec des propositions de financement; et
- d) accéder à d'éventuels bailleurs de fonds ciblés en renforçant la présence et la participation du Secrétariat lors de forums et d'événements stratégiques.
- 14. Les priorités de financement non administratif énumérées dans l'Annexe 3 de la Résolution XII.1, qui sont à la fois influencées par le temps et les plus importantes pour les résultats souhaités par les Parties, ont reçu le plus d'attention à court terme. Cette approche est reflétée dans l'Annexe 1 du présent document.

Faciliter la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes aux niveaux local, national et régional (Objectif stratégique #2)

- 15. Les Parties contractantes ont exprimé leur besoin d'appui pour mobiliser des ressources aux niveaux national et régional, en particulier par l'identification de bailleurs de fonds éventuels pour la conservation des zones humides et de compétences pour rédiger des propositions et des demandes de subvention. Ce Plan de travail propose que le Secrétariat fournisse trois services aux Parties contractantes, comme suit :
 - constitution d'une base de données sur les organisations intéressées par le financement de la conservation des zones humides (et activités connexes). Cette base de données contiendra des informations fondamentales sur l'organisation de financement, ses intérêts et exigences en matière de financement, et des orientations sur le processus d'accès aux fonds;
 - création d'un ensemble d'outils de base pour la mobilisation des ressources, comprenant des propositions simples, un modèle de présentation PowerPoint et des orientations sur les moyens efficaces de rédiger des propositions et des demandes de subvention, qui seront mis à la disposition des Parties contractantes;
 - renforcement des capacités en matière de mobilisation des ressources proposé aux Parties par toute une gamme de moyens, y compris une formation à la mobilisation des ressources fournie dans le cadre des réunions pré-COP régionales prévues, un webinaire sur la mobilisation des ressources, et une formation et des orientations fournies aux initiatives régionales. Les moyens d'utiliser des approches de formation d'un bon rapport coût-efficacité qui atténueront les coûts aussi bien pour le Secrétariat que pour les Parties seront examinés. Les efforts de renforcement des capacités adopteront une approche « former les formateurs » pour chercher, au fil du temps, à renforcer les capacités au niveau national par l'intermédiaire des Correspondants nationaux.
- 16. L'utilité et l'efficacité de ces services offerts aux Parties contractantes seront évaluées en permanence avec des outils d'enquête en ligne pour les participants aux webinaires et à la formation fournie à l'occasion des réunions pré-COP. Pour déterminer comment la capacité

nationale est renforcée, avec le temps, une étude de base d'un échantillon de Correspondants nationaux sera menée en 2018. Une étude de suivi aura lieu en 2020.

Mise en œuvre et calendrier

- 17. Les mesures et les produits proposés dans ce Plan de travail seront appliqués en séquence, tout au long de 2018 et de la prochaine période triennale. L'Annexe 1 présente le calendrier prévu et la séquence d'application du Plan.
- 18. Il est recommandé que tous les éléments de ce Plan de travail pour la mobilisation des ressources, pour 2019 à 2021, soient reflétés dans le Plan de travail du Secrétariat Ramsar pour 2019 à 2021 pour cette période triennale et que l'application des activités de mobilisation des ressources fasse l'objet de rapports et de suivis dans le cadre du Plan de travail du Secrétariat à venir et des plans suivants comme moyen de renforcer encore l'approche, l'intégration et la responsabilité à l'échelle du Secrétariat.

Annexe 1

Calendrier d'application du Plan de travail

Financement non administratif (Objectif stratégique #1)

Postes budgétaires non administratifs	2018	CHF (milliers)	2019	2020	2021
1 MCR	Identifier les Missions	200	Établir une liste de Missions pour 2019	Établir une liste de Missions pour 2020	Établir une liste de Missions pour 2021
	Élaborer une proposition de financement				
	Identifier les bailleurs de fonds potentiels				
	Contacter les bailleurs de fonds potentiels		Contacter les bailleurs de fonds potentiels	Contacter les bailleurs de fonds potentiels	Contacter les bailleurs de fonds potentiels
2 GEST	voir note a)	00			
3 SISR	voir note b)	00			
4 Voyages pré-COP	Contacter les Parties pour les voyages pré-COP	250		Contacter les Parties pour les voyages pré-COP14	Contacter les Parties pour les voyages pré-COP14
5 Voyages pour la COP	Contacter les Parties pour les voyages pour la COP13	450			Contacter les Parties pour les voyages pour la COP14
6 Langue arabe	voir note c)	00			
7 Fonds de petites subventions	voir note d)	00			
8 Initiatives régionales	Déterminer les besoins de financement régional	100			
	Élaborer des propositions régionales				
	Contacter les bailleurs de fonds potentiels		Contacter les bailleurs de fonds potentiels	Contacter les bailleurs de fonds potentiels	Contacter les bailleurs de fonds potentiels

Postes budgétaires non administratifs	2018	CHF (milliers)	2019	2020	2021
9 CESP	Élaborer des propositions de financement	100			
	Identifier les bailleurs de fonds potentiels		Contacter les bailleurs de fonds potentiels	Contacter les bailleurs de fonds potentiels	Contacter les bailleurs de fonds potentiels
10 Système de communication des rapports en ligne	voir note e)	00			

Notes

- a) Le plan de travail du GEST entièrement financé pour 2018
- b) Développement du SISR terminé
- c) Orientations requises des Parties
- d) Orientations requises des Parties
- e) Système de communication des rapports en ligne terminé

Faciliter la mobilisation des ressources pour les Parties contractantes (Objectif stratégique #2)

	2018	2019	2020	2021
Constituer une base de données de bailleurs de fonds	Rédiger un énoncé de projet			
	Commencer la compilation de la base de données	Finaliser la compilation de la base de données (T1)		
		Diffuser la base de données aux Parties	Mettre à jour la base de données	Mettre à jour la base de données
		Fournir une formation à l'utilisation de la base de données	Fournir une formation à l'utilisation de la base de données	Fournir une formation à l'utilisation de la base de données
Outils de mobilisation de ressources		Créer des propositions modèles	Mettre à jour et affiner les outils	Mettre à jour et affiner les outils
		Élaborer une aide à la rédaction des subventions	Mettre à jour et affiner les outils	Mettre à jour et affiner les outils
Formation		Élaborer la formation basée sur Internet	Organiser une formation annuelle	Organiser une formation annuelle Organiser la formation lors des réunions pré-COP
	Entreprendre une étude des capacités de base		Étude de suivi terminée	·